



Parcs Canada Plan d'action de la direction
Printemps 2023 — Rapports du commissaire à l'environnement et au développement durable — Jeudi 20 Avril 2023

[Rapport 3 — Les pouvoirs discrétionnaires pour protéger les espèces en péril](#)

N° de paragraphe dans le Rapport	Recommandation de la CEDD	Réponse de Parcs Canada	Description : Résultat attendu	Date prévue d'achèvement (mois et année)	Plan d'action et principaux jalons (description/date - mois et année)	Responsable	Direction(s) générale(s)
						(Nom et titre du poste)	
3.32	Environnement et Changement climatique Canada, en collaboration avec les provinces et les territoires et avec l'apport de Pêches et Océans Canada et de Parcs Canada, devrait établir une approche transparente pour fournir des conseils sur la protection des espèces sauvages et de leur habitat essentiel afin de permettre la formulation de recommandations opportunes et éclairées sur le recours aux dispositions relatives au filet de sécurité et aux décrets d'urgence. Cette approche devrait être prévisible et comprendre les échéanciers pour la formulation de conseils en fonction de la situation (p. ex. la taille de la région géographique en	Recommandation acceptée. S'il y a lieu, Parcs Canada communiquera à Environnement et Changement climatique Canada ses commentaires relatifs à une approche transparente pour donner des avis sur la protection des espèces sauvages et leur habitat essentiel, qui permettra de formuler rapidement des recommandations éclairées sur l'utilisation des dispositions relatives au filet de sécurité et au décret d'urgence.	Au besoin, communication opportune des commentaires à Environnement et Changement climatique Canada à l'achèvement de l'orientation interne quant à un processus pour donner des avis et recueillir de l'information auprès des intervenants et des partenaires sur l'utilisation des dispositions discrétionnaires en vertu de la LEP.	Novembre 2024	S'il y a lieu, Parcs Canada, fera part de ses commentaires en temps opportun à Environnement et Changement climatique Canada à l'achèvement de l'orientation interne pour la formulation d'avis sur la protection des espèces sauvages et de leur habitat essentiel, ce qui permettra de formuler rapidement des recommandations éclairées sur l'utilisation des dispositions relatives au filet de sécurité et au décret d'urgence, à l'appui de la mise en œuvre de la Politique sur l'évaluation des menaces imminentes en vertu des articles 29 et 80 de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> et de la Politique sur la protection de l'habitat essentiel sur le territoire non domaniale. (Novembre 2024)	Directrice, Direction des stratégies de conservation, ECAP	Établissement et conservation des aires protégées (ECAP)



**Parcs Canada Plan d'action de la direction
Printemps 2023 — Rapports du commissaire à l'environnement et au développement durable — Jeudi 20 Avril 2023**

[Rapport 3 — Les pouvoirs discrétionnaires pour protéger les espèces en péril](#)

N° de paragraphe dans le Rapport	Recommandation de la CEDD	Réponse de Parcs Canada	Description : Résultat attendu	Date prévue d'achèvement (mois et année)	Plan d'action et principaux jalons (description/date - mois et année)	Responsable	Direction(s) générale(s)
						(Nom et titre du poste)	
	question et l'ampleur des consultations). Le Ministère devrait rendre disponibles au public les échéanciers prévus associés aux différents scénarios (tels que des scénarios déployés à l'échelle locale ou des scénarios plus complexes déployés à l'échelle nationale).						



**Parcs Canada Plan d'action de la direction
Printemps 2023 — Rapports du commissaire à l'environnement et au développement durable — Jeudi 20 Avril 2023**

[Rapport 3 — Les pouvoirs discrétionnaires pour protéger les espèces en péril](#)

N° de paragraphe dans le Rapport	Recommandation de la CEDD	Réponse de Parcs Canada	Description : Résultat attendu	Date prévue d'achèvement (mois et année)	Plan d'action et principaux jalons (description/date - mois et année)	Responsable	Direction(s) générale(s)
						(Nom et titre du poste)	
3.56	Environnement et Changement climatique Canada, en collaboration avec Pêches et Océans Canada et Parcs Canada, au besoin, devrait achever ses lignes directrices sur l'élaboration et la mise à jour des politiques relatives à la <i>Loi sur les espèces en péril</i> . Ce document d'orientation devrait comprendre des éléments comme une approche uniforme pour l'élaboration de politiques et un processus d'examen périodique des politiques.	Recommandation acceptée. S'il y a lieu, Parcs Canada fera part de ses commentaires à Environnement et Changement climatique Canada pour l'achèvement des lignes directrices pour l'élaboration et la mise à jour des politiques de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> .	Au besoin, communication opportune des commentaires à Environnement et Changement climatique Canada à l'achèvement des lignes directrices d'ECCC pour l'élaboration et la mise à jour des politiques de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> , qui appuie le renouvellement et l'achèvement de politiques en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> .	Septembre 2023	S'il y a lieu, Parcs Canada fera part de ses commentaires à Environnement et Changement climatique Canada pour achever le document sur les lignes directrices pour l'élaboration et la mise à jour des politiques de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> . (Septembre 2023)	Directrice, Direction des stratégies de conservation, ECAP	Établissement et conservation des aires protégées



**Parcs Canada Plan d'action de la direction
Printemps 2023 — Rapports du commissaire à l'environnement et au développement durable — Jeudi 20 Avril 2023**

[Rapport 3 — Les pouvoirs discrétionnaires pour protéger les espèces en péril](#)

N° de paragraphe dans le Rapport	Recommandation de la CEDD	Réponse de Parcs Canada	Description : Résultat attendu	Date prévue d'achèvement (mois et année)	Plan d'action et principaux jalons (description/date - mois et année)	Responsable	Direction(s) générale(s)
						(Nom et titre du poste)	
3.59	Environnement et Changement climatique Canada, en collaboration avec Pêches et Océans Canada et Parcs Canada, au besoin, devrait renouveler et achever ses politiques pertinentes sur le recours aux dispositions de la Loi sur les espèces en péril pour les articles 11, 61 et 80 et devrait élaborer des politiques sur le recours aux dispositions de la Loi pour les articles 34 et 35. Ce faisant, Environnement et Changement climatique Canada devrait régler certaines questions, notamment les lacunes et les incohérences dans ses politiques, et faire activement appel aux groupes autochtones et aux autres parties prenantes de l'extérieur du gouvernement	Recommandation acceptée. S'il y a lieu, Parcs Canada communiquera ses commentaires, y compris ses avis et les facteurs à considérer éventuellement, à Environnement et Changement climatique Canada pour le renouvellement et l'achèvement de politiques pertinentes concernant l'utilisation des dispositions de la Loi sur les espèces en péril pour les sections applicables indiquées. Parcs Canada tiendra compte des commentaires des groupes autochtones et des parties prenantes de l'extérieur du gouvernement fédéral au moment de fournir ses commentaires à	Au besoin, communication opportune de commentaires à Environnement et Changement climatique Canada à l'achèvement de la Politique sur l'évaluation des menaces imminentes en vertu des articles 29 et 80 de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> et à sa publication dans le Registre public des espèces en péril. Au besoin, communication opportune de commentaires à Environnement et Changement climatique Canada à l'achèvement de la Politique sur la	Janvier 2025	Aux étapes appropriées de l'élaboration de politiques, Parcs Canada fera part en temps opportun de ses commentaires à Environnement et Changement climatique Canada tandis qu'il achève les politiques pertinentes relativement au recours des dispositions de la Loi sur les espèces en péril, notamment la Politique sur l'évaluation des menaces imminentes en vertu des articles 29 et 80 de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> et de la Politique sur la protection de l'habitat essentiel sur le territoire non domaniaal. (Janvier 2025)	Directrice, Direction des stratégies de conservation, ECAP	Établissement et conservation des aires protégées



**Parcs Canada Plan d'action de la direction
Printemps 2023 — Rapports du commissaire à l'environnement et au développement durable — Jeudi 20 Avril 2023**

[Rapport 3 — Les pouvoirs discrétionnaires pour protéger les espèces en péril](#)

N° de paragraphe dans le Rapport	Recommandation de la CEDD	Réponse de Parcs Canada	Description : Résultat attendu	Date prévue d'achèvement (mois et année)	Plan d'action et principaux jalons (description/date - mois et année)	Responsable	Direction(s) générale(s)
						(Nom et titre du poste)	
	fédéral (par exemple d'autres ordres de gouvernement, des organisations non gouvernementales ainsi que les citoyennes canadiennes et citoyens canadiens) et tenir compte de leurs commentaires.	Environnement et Changement climatique Canada.	protection de l'habitat essentiel sur le territoire non domanial et à sa publication dans le Registre public des espèces en péril. S'il y a lieu, appuyer Environnement et Changement climatique Canada lors de la mobilisation des partenaires et des intervenants pour obtenir des commentaires sur les deux politiques susmentionnées.				